

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 12 novembre 2024

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 05/11/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Votants: 8

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU, Marie-Claire ROQUES

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: OPERATIONS DE REGULARISATIONS FONCIERES - TRANSFERTS DE PROPRIETE VERS LES COLLECTIVITES AU TITRE DE LA REMISE DES VOIES RETABLIES APRES APPLICATION DU DOMAINE PUBLIC CONCEDE - DE_2024_030

Considérant que la société Géofit a été missionnée en qualité d'assistante à la maîtrise d'ouvrage foncière par SANEF afin de redélimiter le domaine public autoroutier concédé (DPAC) sur la commune de Jaignes, dans le département de Seine-et-Marne ;

Considérant que les terrains teintés en jaune hachuré sur plan du DPAC présenté au conseil municipal, supportant l'emprise des voies rétablies feront l'objet d'un acte administratif de transfert au profit de la commune de Jaignes publié au service de la publicité foncière qui constatera cette nouvelle situation;

Considérant que les terrains teintés en vert sur plan du DPAC présenté au conseil municipal, dépendant du patrimoine propre du concessionnaire et pouvant être aliéné car inutiles à la concession pourront également faire l'objet d'un acte administratif profit de la commune de Jaignes publié au service de la publicité foncière qui constatera cette nouvelle situation ;

Considérant que les dossiers de délimitation du DPAC seront par la suite envoyés au ministère des transports, afin qu'ils soient approuvés par décision ministérielle en y joignant l'avis de collectivités pour la remise foncière des voies rétablies ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

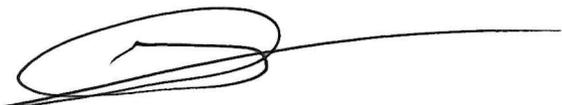
Emet un avis favorable pour ces opérations de régularisation foncière et le transfert de propriété vers la commune de Jaignes au titre de la remise des voies rétablies après application du domaine public concédé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance
Maxime DE AMORIN



A Jaignes, le 12 novembre 2024

Le Maire
Achille HOURDÉ

Député SOUS PREFECTURE DE MEAUX

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/11/2024

077-217702356-20241112-DE_2024_030-DE